

CEK-N Evolution de la gamme de centrales d'eau glacée CEK



La gamme de refroidisseurs d'eau CEK vient de subir son premier "lifting" depuis son lancement en décembre 2002.

Les améliorations portent principalement sur les performances des évaporateurs qui procurent un **coefficient de performance (COP) plus efficace**.

Le nombre de modèles a été considérablement accru ce qui permet de proposer des machines au plus près des besoins de l'utilisateur.

La nouvelle gamme, dénommée CEK-N, conserve bien évidemment les points forts qui ont fait le succès de la précédente série, tels le **kit hydraulique complet avec by-pass intégré**

permettant une **mise en service ultra rapide** et une régulation du débit d'eau adaptée aux paramètres de l'installation à refroidir.

Le module électronique, commun à tous les modèles, gère automatiquement le fonctionnement et signale tout dysfonctionnement éventuel.

La gamme comporte **24 modèles** d'une puissance froid comprise entre **5 et 425 kw froid**.

La documentation commerciale sera disponible début janvier, entre-temps n'hésitez pas à consulter nos services ou votre interlocuteur habituel.

Charbon actif en sac pour adsorbants

HQ'RX, tel est l'appellation de ce nouvel adsorbant destiné aux colonnes de charbon actif.

2 Caractéristiques principales distinguent ce charbon :

- Une **capacité d'adsorption sélective élevée** pour les vapeurs d'huile présentes dans d'air comprimé.
- Une fabrication en "filés" procurant une **résistance à l'écrasement** très supérieure aux charbons en grains et une **production de poussière extrêmement limitée**.

Le HQ'RX est disponible en sacs de 25 kgs net.

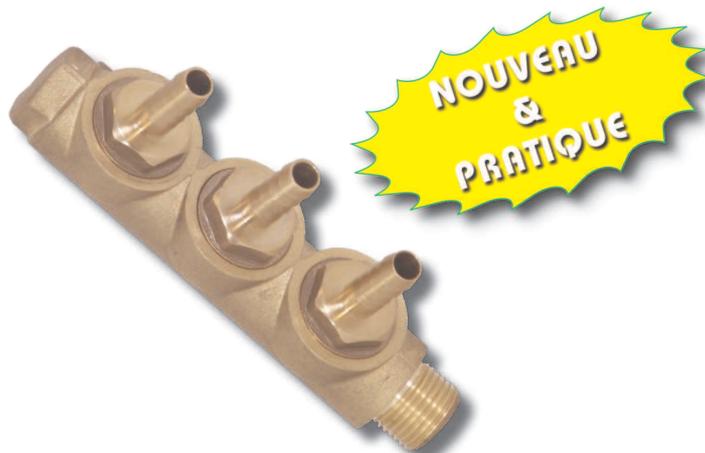
Un dernier atout, son **prix très compétitif...**





AU RAYON ACCESSOIRES

PME03 - ADAPTATEUR TRIPLE ENTREE POUR SEPARATEURS HUILE-EAU



Voici un petit accessoire pratique qui permet d'ajouter simplement des entrées de condensats sur les séparateurs série PURO. Il se fixe sur les entrées existantes et multiplie par 3 les possibilités de raccordement de chaque entrée.

EN BREF...

Loi 2008-776 - Loi L.M.E. : Réduction des délais de paiement.

La Loi de Modernisation de l'Économie (Loi LME), impose pour les transactions entre sociétés françaises conclues à partir du 1er janvier 2009 un délai de règlement ne pouvant dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours nets.

Cette loi est d'ordre public ; ni les fournisseurs ni les clients ne peuvent y déroger en convenant d'un délai supérieur à ce plafond.

Pensez à informer vos clients et à modifier votre système informatique de gestion, sans oublier les conditions de ventes pour vos prochaines propositions commerciales.....

Bientôt 2009....

L'année 2008 se termine sur une note économique plutôt morose.

Nous espérons néanmoins qu'elle vous ait apporté satisfaction tant sur le plan professionnel que personnel.

Nous profitons de notre édition de décembre pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et pour vous remercier de votre fidélité au cours des 12 mois écoulés.

